

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 juin 2006  
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme. LIMOZIN Michèle  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André  
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick  
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel  
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick  
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques  
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**TALENCE - Parcelle de terrain nu située chemin Lafitte et chemin de  
Bénédictes - cession à la SEIP - Autorisations - Décisions -**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux reste propriétaire d'une parcelle de terrain nu située à TALENCE, entre le chemin Lafitte et le chemin de Bénédictes, actuellement cadastrée section BD 179 pour une surface cessible de 5 050 m<sup>2</sup> environ.

En effet ce bien immobilier avait été acquis à l'amiable en 1978 des conjoints de FLORIS dans le cadre du projet de voirie dénommé « Voie des Mairies », aujourd'hui abandonné.

Cette parcelle dont il est bien confirmé qu'elle ne présente plus aucun intérêt pour notre Etablissement dans le cadre de ses projets pourrait être aujourd'hui remise sur le marché immobilier privé et ce, en accord avec la Municipalité de Talence.

C'est ainsi que la société SEIP a fait connaître son intention de se porter acquéreur de ce terrain qu'elle souhaiterait intégrer à une opération de construction qu'elle projette de mener sur les parcelles contiguës cadastrées BB 177 et 178 pour lesquelles elles détiennent des promesses de vente.

Cette cession qui n'appelle pas d'objection de la part de la Commune de Talence pourrait se traiter au prix de 190 000 euros H.T., qui n'est pas inférieur à l'estimation des Services Fiscaux du 3 février 2006, et rend bien compte des fortes contraintes de constructibilité qui s'attachent à ce terrain dont le futur PLU soumettra une emprise de 4 570 m<sup>2</sup> environ à un classement en surfaces boisées à conserver, seul le solde, de l'ordre de 480 m<sup>2</sup> environ, pouvant être considéré comme constructible.

A cet égard il est à préciser que la SEIP s'est engagée auprès de la Commune de Talence à lui céder gratuitement l'emprise susvisée à vocation d'espace boisé classé (EBC), le reliquat étant destiné, après adjonction des emprises constructibles des parcelles contiguës BD 177 et 178, à recevoir un programme de construction de 63 logements T2, T3, T4 en accession à la propriété se répartissant en trois bâtiments R+2, le tout développant une SHON d'environ 4 815 m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la SEIP représentée par Monsieur Armel DUMARTIN, dont le siège social est situé 179 route de Canéjan à GRADIGNAN (33173) ou à toute autre personne morale qu'il lui plairait de se substituer pour la réalisation de cette opération immobilière, en vue de la cession en l'état de la parcelle communautaire située à TALENCE, chemin Lafitte et chemin de Bénédigues, actuellement cadastrée BD 179, pour une contenance cadastrale de 5 050 m<sup>2</sup> environ, et ce, au prix global de 190 000 euros HT tel que précisé ci-dessus

- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

#### **B – DECIDER**

- d'autoriser la société SEIP à déposer toute demande de permis de construire sur la parcelle susvisée

- que le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 JUILLET 2006**

